

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance extraordinaire du mois de février 2020 tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, jeudi le 20 février 2020 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Sylvio Bourgeois, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général monsieur Robert Taylor et la Secrétaire-trésorière madame Maryse Grenier sont également présents.

Un avis de convocation écrit de la séance extraordinaire de ce jour a été remis à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 20-42

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES**

**RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS-EBI)**

Rés. 20-43

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et dûment appuyé par l'ensemble des membres présents du Conseil municipal :

- **QUE** la municipalité de Saint-Boniface autorise la présentation du projet « *Pavillon des Loisirs* » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* » ;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Boniface à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;
- **QUE** la municipalité de Saint-Boniface désigne monsieur Robert Taylor, Directeur général ou madame Maryse Grenier, Directrice générale adjointe comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 20-44

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que cette séance extraordinaire soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière